

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Ville de Marquette-lez-Lille



En mettant en place des aides financières ou des services à destination des Marquettois, la Ville fait le choix d'accompagner les projets personnels, d'encourager les initiatives, de soutenir ceux qui en ont besoin. Bourse aux projets pour les jeunes, accompagnement dans les demandes d'aides auprès des partenaires, mise en place d'un service web de mise en relation solidaire (SPOT)... sont autant d'exemples qui sont aujourd'hui complétés par un nouveau dispositif : la bourse au permis de conduire.

La possession du permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour toute recherche d'emploi. Souvent exigée de la part des recruteurs, la feuille rose joue très souvent en faveur des candidats à l'embauche. Elle facilite également l'accès aux formations, aux études...

La formation à la conduite nécessitant des moyens financiers non négligeables, la Ville de Marquette propose désormais une subvention de 750€ aux candidats répondant aux critères d'obtention.

Les critères d'admissibilité du dossier

- Avoir une situation sociale, professionnelle et scolaire visant l'insertion
- Avoir un projet, une motivation dans laquelle s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire
- Signer une charte dans laquelle vous vous engagez à plusieurs obligations.

La constitution du dossier

Le dossier ci-joint doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
 - Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire
 - Votre proposition de contrepartie
- Et en joignant l'ensemble des documents demandés ainsi qu'un CV.

ATTENTION, si votre dossier est incomplet, il ne pourra être étudié.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé à :
Hôtel de Ville
Service Emploi-Insertion
11, Place du Général de Gaulle
59520 Marquette-lez-Lille
03 20 14 51 00

● Modalités d'étude du dossier

- Le service Emploi-Insertion donnera un avis technique sur l'admissibilité et la constitution de votre dossier ;
- Les candidats présélectionnés présenteront leur dossier et commenteront leur projet Comité de Décision composé du président (ou de son représentant) des commissions Solidarité, Jeunesse et Insertion ;
- A l'issue de cette présentation, le Comité de Décision se prononcera sur la recevabilité du dossier et statuera sur l'attribution de la bourse au permis de conduire.

● Les critères d'attribution

La décision du comité sera motivée par les critères suivants :

- Les revenus du foyer
- La situation socio-familiale
- La motivation du candidat
- Le projet personnel
- La proposition de contrepartie (activité à caractère humanitaire, associatif ou social).

● Montant de la bourse

Dans le cas d'un avis favorable, la participation de la Ville à la « bourse au permis de conduire » sera de 750 €. Montant versé en une seule fois directement à l'auto-école (versement conditionné par l'obtention du code). Les frais d'inscriptions de départ (Inscription et code) étant à votre charge.

● Le contrat

En cas d'avis favorable, vous serez amené à signer une charte pour l'obtention de la bourse dans laquelle vous vous engagez à :

- suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs,
- réaliser une activité à caractère humanitaire ou associatif ou social dans les 12 mois suivant la signature de la présente charte,
- rencontrer régulièrement le service Emploi Insertion chargé de l'instruction et du suivi.

● La contrepartie

La proposition de contrepartie est une condition sine qua non à l'obtention de la bourse. Elle doit être proposée par le demandeur et détaillée dans le dossier. C'est une activité à caractère humanitaire ou associatif ou social qui se déroulera sur le territoire de la commune et en direction des Marquettois. Elle est basée sur une motivation personnelle de vouloir partager, aider, accompagner, se rendre utile à la collectivité.

Bourse au Permis de conduire

Dossier de candidature

Ville de Marquette-lez-Lille

Photo

● Bénéficiaire

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

● Situation familiale

Célibataire

Marié (e)

Divorcé (e)

Autre :

● Situation Sociale

1. Condition de logement :

Autonome

Chez les parents / famille

En foyer

Autre :

2. Ressources :

Familiales

Personnelles

Conjoint

Autres :

Documents à joindre obligatoirement

Les photocopies des pièces suivantes :

- Copie carte d'identité
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Avis d'imposition
- Justificatif de toutes ressources
- Les 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail
- Une photo d'identité récente

Dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé à :
Hôtel de Ville
Service Emploi-Insertion
11, Place du Général de Gaulle
59520 Marquette-lez-Lille
03 20 14 51 00

Signature du demandeur*

Signature du représentant
de l'organisation accueillant le candidat

* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse au Permis de conduire ».

Date de dépôt du dossier :